

EUROPE & Laïcité

POUR UNE LAÏCITE SANS FRONTIERES

Nouvelle Série - Le numéro : 1,90 t

Novembre - Décembre - Janvier 2005

N° C.N.L.L.: 369.495 (28.02.1995)

N°17i

courriel : eurolalc@club-Internet.tr — Site Web : <http://www.europelaicite.org>

**Puisse l'année 2005
nous permettre d'élaborer
une EUROPE
LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE, SOCIALE
ET INDÉPENDANTE...!**

Bulletin trimestriel
édité par le
Centre
d'Action Européenne
Démocratique et Laïque
11, rue des Huguenots
94420 LE PLESSIS-TRÉVISE
Tél.: 01 45 76 42 63
Fax : 01 45 76 75 91

CINQUANTENAIRE DE NOTRE MOUVEMENT LAÏQUE EUROPÉEN



Les célébrations prennent tout leur sens et leur justification lorsqu'elles attestent de la vitalité et de la permanence d'une idée riche en perspectives et en potentialités.

C'est le cas pour le cinquantième anniversaire de notre mouvement, né en 1954 sous la dénomination de Centre d'Action Européenne Démocratique Et Laïque. (C.A.E.D.E.L.).

L'expansion de notre association qui travaille maintenant en liaison constante avec des mouvements laïques européens. nous a amenés à simplifier notre dénomination et à nous insérer dans la mouvance associative laïque européenne sous la dénomination de « MOUVEMENT EUROPE et LAÏCITÉ ». cela pour des raisons de traduction plus facile en diverses langues étrangères, compte tenu des contacts multiples que nous devons avoir avec nos correspondants extérieurs.

Pour les plus anciens de nos adhérents et abonnés, la référence au C.A.E.D.E.L. initial reste permanente. Pour l'équipe actuelle du Conseil d'Administration nouvellement renouvelée. les principes de base et les perspectives idéologiques et militantes restent les mêmes. dans la fidélité aux principes défendus par le fondateur du Mouvement. notre ami Pierre LAMARQUE. Président Honoraire du C.A.E.D.E.L..

Son souvenir éclaire l'action que nous continuons à faire vivre (voir arriete page 6).

Étienne PION, président

SOMMAIRE

	pages
• Editotial	2
• Assemblée générale du M.E.L.	3 à 5
*Le C.A.E.D.E.L. a 50 ans	
• Après le NON, quelle Europe ?	7
• Prises de positions	8 à 11
• Laïcité et cléricatismes en Europe	11 et 12
• Un point de vue belge	12

Fondateurs-honoraires : Pierre Lamarque - Ernest Denis

L'EUROPE OUI... MAIS PAS CELLE-LÀ !

Depuis le temps qu'on en parle, qu'on en rêve et qu'on l'imagine, la notion d'unité européenne ne cesse de nous interpeller, de susciter de multiples projets et autant de controverses. Nous en savons quelque chose, nous qui sommes confrontés à un choix qu'on nous présente comme irréversible, à l'occasion du référendum sur le projet de traité institutionnel.

Pro-européen, qui ne l'est pas ? Quels que soient les héritages qui nous conditionnent en matière de cultures, de religions, de mœurs, de régimes ou de convictions, tous nous rêvons d'un système de coopération internationale qui harmoniserait nos diversités.

C'est le refus de voir continuer ou se renouveler les affrontements meurtriers et destructeurs que l'Histoire a engendrés en Europe depuis des millénaires, qui nous pousse à imaginer, bien difficilement, des modalités de communauté européenne susceptibles d'établir une paix *infra-européenne* durable.

Contribuer à construire une Europe laïque pour garantir la Paix, tel est depuis toujours notre but.

Encore faut-il savoir de quelle Europe il s'agit ? Quelles limites ou quelles extensions on envisage pour notre continent ? Dans quel cadre géographique cohérent, avec quels contenus et quels modes de fonctionnement possibles ? En clair, quel type de communauté d'états et de peuples associés, avec quelles coopérations possibles

Or l'expérience d'un demi-siècle de tentatives diplomatiques incertaines (et mal comprises des opinions publiques), nous démontre à l'évidence qu'un bricolage institutionnel venu d'en haut, péniblement élaboré par des constitutionnalistes coupés des citoyens, ne débouche pas librement sur un projet majoritairement acceptable, compte tenu des espérances suscitées.

Pire: ne peut-on pas craindre qu'un traité institutionnel échafaudé dans la confusion et sans soutien populaire éclairé, ne débouche finalement sur un échec d'autant plus déplorable qu'il ferait reculer l'idée européenne dans ce qu'elle pourrait avoir de prospectif ?

Le mouvement EUROPE et LAÏCITÉ vient une nouvelle fois de s'exprimer clairement à ce sujet lors de son Assemblée générale (voir page 5 le document voté à l'unanimité). en nous positionnant aux seuls points de vue de la laïcité en Europe et de la pratique démocratique des institutions.

Le seul mérite du chantier institutionnel européen actuellement en cours est d'avoir dégagé des axes de réflexions, d'études critiques et (enfin !) des débats au niveau des citoyens concernés.

Quant au problème de l'ouverture ultérieure à de nouveaux états-membres, pouvons-nous nous satisfaire de cet argument en faveur du traité constitutionnel qui consiste à dire: « Votez oui, on vous dira plus tard de quelle Europe il s'agit »

Merci pour l'acte de foi et l'état de grâce aveugle que cela suppose !... Des laïques peuvent-ils s'y résoudre ?

D'où, pour chacun de nous, la nécessité d'y voir clair, ce qui nous mène, par attachement à l'idée européenne, à répondre NON à un projet qui s'avère dangereux et contraire à ses buts proclamés.

Europe et Laïcité

BULLETIN D'ADHÉSION OU D'ABONNEMENT A EUROPE ET LAÏCITÉ

M., Mme, Mlle NOM et prénom :.

Adresse :

Code postal et ville (pays évent.) :

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- | | |
|--|-------------------|
| • Abonnement au bulletin seul | 4 10 € |
| • Abonnement au bulletin et adhésion | 16 € |
| • Abonnement au bulletin et adhésion + soutien | 20 € (ou +) |

Les courriers ne contenant que le seul règlement de la cotisation peuvent être adressés directement au
Trésorier : Gérard Gorgeon - 57, rue Beauregard - 94350 Villuers-sur-Marne

P.S.: Amis belges et luxembourgeois : les chèques en euros émis hors de France étant toujours frappés de frais importants, nous vous conseillons de continuer à utiliser notre compte postal belge •e post-chèques N° 000 0563831-67 - Bruxelles 110

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT EUROPE ET LAÏCITÉ

RAPPORT MORAL

Le rapport moral présenté par le Président reprend les grands thèmes maintes fois traités dans nos éditoriaux et textes d'orientation, ainsi que dans le supplément au numéro

176 précédemment expédié à tous les adhérents - abonnés. Il a été voté à l'unanimité des présents et des porteurs de mandats.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'année 2004 a connu à la fois une intense activité militante et une épreuve cruelle du fait du décès de notre secrétaire générale à l'Administration, Agnès Pion-Longueval. Celle-ci nous a quittés après une longue maladie brusquement aggravée en février dernier. Le vide est et reste grand au sein du Bureau et du Conseil d'Administration auxquels elle participait avec un grand dévouement et une rare efficacité. La cohésion de l'équipe s'est maintenue du mieux que cela nous a été possible.

Quatre réunions du Conseil d'Administration ont été tenues, à chaque fois suivies de séances de travail collectif du Bureau et de réunions de comités de rédaction du bulletin. Ces engagements ont permis qu'en dépit des circonstances, notre mouvement assume ses responsabilités militantes.

À la fin de l'année 2004, les quatre parutions de notre bulletin EUROPE et LAÏCITÉ auront été assurées, grâce notamment à de nouvelles contributions rédactionnelles.

L'année a été profondément marquée par un engagement très affirmé sur plusieurs plans :

1 - Nous avons effectué diverses interventions auprès des instances européennes et des pouvoirs publics français pour exprimer et faire prendre en compte nos positions et propositions dans le cadre de la déclaration des droits fondamentaux européens et de l'élaboration du projet de traité constitutionnel pour l'Union européenne. Notre mouvement a adressé diverses contributions et propositions aux instances politiques nationales et européennes concernées.

2 - Au niveau des affaires françaises, notre mouvement n'a activement pris position pour la défense de la laïcité en participant aux actions multiples engagées sur le plan inter-associatif, notamment contre le port de signes extérieurs d'identification religieuse dans le cadre des services publics en général et de l'Éducation Nationale en particulier. Nous avons notamment adressé divers documents et contributions à la commission Stasi. Nous avons été auditionnés par la commission sénatoriale chargée de l'étude de ce problème. Le président du mouvement EUROPE et LAÏCITÉ a participé à une émission-débat sur ce sujet, organisée par la chaîne télévisuelle parlementaire. Plusieurs interviews ont également été données à des sta-

tions de radio.

3 - Dans le cadre de l'Observatoire international de la Laïcité, dont notre mouvement a la responsabilité d'assurer la coordination et l'animation, des rencontres et confrontations inter-associatives ont été organisées à deux reprises, notamment sur le thème "Laïcité - Islam" rencontres qui ont regroupé plusieurs dizaines d'organisations laïques de diverses sensibilités.

4 - Le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ a été sollicité à diverses reprises de participer à des colloques et des réunions publiques organisées par diverses organisations laïques, tant à Paris qu'en province.

5 - Compte tenu des multiples occasions de diffuser publiquement nos positions, le Bureau a pris l'initiative de composer et faire éditer un "8 pages" de présentation sur notre mouvement et sur ses fondements éthiques et prospectifs.

6 - Dans toutes ces occasions le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ a resserré et concrétisé ses convergences d'orientations et de positionnements avec plusieurs autres organisations: Comité Laïcité République, club République sociale, Libre Pensée, Mouvement des Maghrébins Laïques, Association Chevalier de la Barre, Club Laïcité XI^e Cercle la Pensée Tanne, etc... Sur le plan international, nous collaborons avec la Fédération Humaniste Européenne (Bruxelles) et tout particulièrement avec l'association espagnole "Europa Laïcista" et le mouvement portugais "Republica Laïcidade". Notre Mouvement est également associé aux actions et initiatives menées par l'I.H.R.U. (International Humanist and Ethical Union), organisation regroupant une cinquantaine d'organisations laïques internationales.

7 - L'an dernier, nous avons envisagé de créer des Cercles "Europe et Laïcité" décentralisés en certains points de province. Les tentatives que nous avons cherché à concrétiser n'ont pas donné les résultats escomptés. Nous renouvelerons l'expérience en nous concentrant, dans un premier temps sur l'Île-de-France

L'année 2004 ne se terminera pas sans que nous ayons continué les chantiers en cours en matière de militantisme laïque.

*Vous récusons
toujours aussi
catégoriquement
les perversions
contre nature d'une
prétendue laïcité en
(nitrosé
avec les influences
confessionnelles
et communautaristes.
pour l'illusoire
recherche d'un
bénéfice électoraliste.*

RAPPORT FINANCIER

Notre trésorier Gérard Gorgent] présente le rapport que le Conseil d'Administration avait préalablement étudié, sur présentation des pièces comptables.

Depuis le 1^{er} janvier 2004 les dépenses se chiffrent à **15.354 euros** se répartissant comme suit :

Objet	Montant	Ratio
Imprimerie	12 576	81,9
Informatique	1 436	9,4
Fournitures	105	0,7
Repas, réunions (participations)	305	2,0
Timbres et télécom	269	1,8
S.N.C.F.	157	1,0
Frais divers	506	3,2
	15 354	100,0

Dans le même temps nos cotisants nous ont apporté **11.110 euros** en recette.

En ce qui concerne le nombre de nos abonnés et adhérent, pour les trois années confondues 2002, 2003 et 2004 nous avons à peu près 1.150 particuliers ou associations qui participent à nos efforts.

////ü

W//////////Zer«'4////////

W////////// ////////////////

PROPOSITIONS DE PROJETS ET D'INITIATIVES MILITANTES

Le conseil d'Administration, après étude et concertation, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale les projets suivants qu'il propose au Mouvement pour l'année 2005

1 - Participer à la défense et la promotion des dispositions prévues dans le texte de la loi du 10 décembre 1905. Sur ce plan, notre mouvement doit dénoncer les menaces que nous courons à cette loi républicaine française. Les projets énoncés par le ministre Sarkozy qui envisage d'en dénaturer le sens et la portée, en rendant caduque l'affirmation de non reconnaissance et de non subventionnement des religions par l'Etat et la puissance publique.

2 - Elaborer, avec d'autres organisations laïques tant françaises qu'européennes. le texte de dispositions législatives établies dans le même sens, et de nature à être proposées aux instances européennes.

3 - Participer dans l'année 2005 aux manifesta-

*Élaborer;
avec d'autres organisations laïques tant françaises qu'européennes, le texte (le dispositions législatives établies dans le même sens. et de nature à être proposées aux instances européennes.*

rions inter-associatives prévues en France pour la célébration centenaire de cette loi, en demandant à cette occasion sa mise en application dans tous les territoires de la République française.

4 - Renforcer les liens et les coopérations avec les organisations laïques militantes dont les actions publiques sont en convergence avec les nôtres.

5 - Concrétiser notre devise « POUR UNE LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES » en prenant contacts avec les centres culturels étrangers pour y faire connaître nos idées et notre action.

6 - Diffuser largement nos positions au sein des médias et des milieux politiques français et étrangers concernés par nos perspectives et propositions?

7 - Lancement sur la région parisienne d'un « Cercle permanent de réflexion du Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ ».

i/////A

Les membres élus du nouveau Conseil d'administration

Paul BECQUEMONT
Claude BETTETO
Jocelyn BÉZECOURT
Christian BOULMIER
Frédéric CABY
Joël DENIS
Jacques FAURE
Gérard GORGEON

Le nouveau bureau sera communiqué dans le numéro suivant.

Nicolas LIGNEUL
Stéphane MAZER
Jean-Claude NOËL
Étienne PION
Francine PRÉAUDAT
Yves PRAS
Christiane SABOURIN
Éric TOLLENAËRE

POSITIONS DU MOUVEMENT EUROPE ET LAÏCITÉ sur le projet de TRAITÉ CONSTITUTIONNEL

Après étude approfondie du projet de traité constitutionnel, le Mouvement « EUROPE et LAÏCITÉ » (C'.A.E.D.E.L.) formule les constats et les avis suivants :

1 - Le projet ne prend pas en compte les principes et les modalités de mise en pratique de la Laïcité et même il **en institue la** négation (article 1-52. article 2-70)

A aucun moment il n'affirme le principe de la séparation des Eglises et des pouvoirs publics. Il en prend même le contrepied en affirmant à propos du statut des Eglises: «*Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique. l'Union maintient nn dialogue ouvert. transparent et régulier avec ces Eglises et organisation.* [».

A ce point de vue, le projet concerné est extrêmement dangereux car il ouvre grande la porte à l'influence politique des églises. des clergés et des communautés multiples avec lesquels il prévoit d'établir des coopérations contraires aux principes de la séparation de la sphère publique avec les intleunces confessionnelles.

L'article 2-70 ouvre la porte à la propagande religieuse dans les établissements scolaires publics.

2 - Ce projet est dogmatique (donc globalement antilaïque) en ce sens qu'il établit de façon catégorique, impérative et irréversible l'exclusive intégration de l'Union *eu'opéenne* au seul système capitaliste présenté comme «libéral», sans possibilité pour aucun des pays membres de s'engager même partiellement dans une autre voie, socialement et économiquement progressiste.

Dès l'article 3 du projet, il est déclaré : « *L'Union offre à ses citorensL..i un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée...*»

Cette affirmation exclut pour tous les états tout recours à une politique économique de soutien et d'harmonisation.

L'économie (*lite* « de marché » interdit toute initiative nationale qui serait sensée la régulariser. Elle est exactement le contraire d'une véritable économie sociale équitable et solidaire, *fondée* notamment sur les solutions mutualistes et les pratiques coopératistes.

Dans le même esprit, toute notion de service public est gommée du traité au bénéfice d'un concept ambigu de «*service d'intérêt économique général.*, dont la formulation le prédispose à des privatisations, déjà en cours *par ailleurs.*

3 - Le traité constitutionnel européen est largement antidémocratique, (en dépit de quelques avancées très limitées, plus apparentes que réelles) 1.e Parlement européen, seule instance élue au suffrage universel, est dépourvu de toute initiative des lois, qui toutes ne peuvent provenir que des commissions et conseils dotés du pouvoir exécutif.

Le traité interdit, dans les faits, toute réforme de ses institutions, honnis une décision unanime des états-membres (autant dire qu'il en institue l'impossibilité pratique)

En outre, ses dispositions de fonctionnement institutionnel accordent injustement une influence hors de proportion avec leur réelle importance à des micro-états abusivement promus sur le plan de l'influence politique (Malte. Chypre. etc...).

Sur le plan social, la fausse garantie de droits nouveaux est contredite par le remplacement de la notion juridique de « droit au travail » par une *référence tout à fait vague au simple «droit de travailler* ».

4 - Les modalités de fonctionnement

interne (qui mériteraient toute une étude critique sur le plan juridique et institutionnel) sont d'une *complexité* telle que la constitution présentée à notre agrément accumule les sources et risques de grippages, de dysfonctionnements et de crises internes inévitables, sans possibilités efficaces de recours démocratique.

5 - La subordination de l'Europe à l'hégémonie des U.S.A. est établie par les multiples dispositions qui prévoient de *faire* de l'Eu'ope *mie* filiale et un satellite de l'OTAN, instance militaire dominée par les Etats-Unis et dont le traité prévoit de faire « **le fondement de la** défense collective » (articles 40 et 41). Cet état de choses n'est pas de nature à éviter les guerres extérieures et les divisions entre états européens (guerre contre l'Irak, par exemple).

NON,

les lat'grtes

e(les démocrates

ne veulent pas

de cette mauvaise

con stUnion.

Le mouvement EUROPE et LAÏCITÉ (Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque) exprime son large désaccord sur certains points fondamentaux du projet de traité constitutionnel qu'il juge dangereux pour les valeurs de laïcité et de la démocratie qu'il défend depuis cinquante années. Il considère comme nécessaire et urgente **une** révision fondamentale de ce projet, dans le but de parvenir à une construction juridique et diplomatique conforme aux idéaux qu'il défend.

L'édification européenne a besoin d'être profondément réformée pour **devenir** acceptable par les laïques et les démocrates.

A cette anche essentielle, notre Mouvement entend s'associer avec les multiples autres organisations européennes partageant ses préoccupations, pour que l'Europe rectifie et complète le socle institutionnel sur lequel elle pourra élaborer sa cohérence politique...

Texte voté à l'unanimité de l'Assemblée générale

LE C.A.E.D.E.L. A CINQUANTE ANS

En automne 1954. lors du congrès de « La Gauche européenne », Pierre Lamarque demandait, sans succès, que cette organisation inscrive dans son programme la défense et la promotion de la Laïcité en Europe.

Devant ce refus, il décida avec quelques-uns de ses amis dont Ernest Denis, Pierre Cauchoix. Louis Gambro, de créer le Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque.

Très vite, le C.A.E.D.E.L. reçut le soutien et la participation active de personnalités comme Maurice Deixonne (Président d'Honneur) ancien Ministre et ancien Président du Groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, Robert Verdier (Président d'Honneur) ancien Député. Francis Vals (Président d'Honneur) Député, J. Maldonado (Président d'Honneur) ancien Ministre du Frente Popular en 1936 en Espagne et Président de la République espagnole en exil et Maurice Gautier. Maire-Adjoint du 13^e arrondissement de Paris.

En mars 1959. lancement du 1^{er} numéro d'« Europe et Laïcité » par une conférence de presse au Théâtre en Rond à Paris (j'étais présent).

Dans ce premier numéro, sous le titre *Une nouvelle étape*. Ernest Denis écrivait :

« Aux inconscients qui niaient l'utilité de notre action, aux sceptiques et aux incrédules qui doutaient de la vie même du C.A.E.D.E.L., les faits opposent un démenti catégorique. La preuve est faite que nous avons eu raison de dénoncer. en son temps. la menace cléricaliste sur l'Europe et d'appeler à l'action tous les lui amer convaincus de la nécessité absolue, ritale de l'unification européenne. Les progrès constants de notre organisation nous obligent à vous présenter ce bulletin imprévu. »

Puis le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 31 janvier 1959 rappelle que *« le but du C.A.E.D.E.L est de propager l'idée de l'union de l'Europe et sa mission essentielle est de veiller à ce qu'aucune atteinte ne soit portée au principe de la Laïcité des institutions publiques et de défendre, partout où elle est menacée. la liberté de conscience. »*

Pendant trente ans, de nombreuses conférences publiques et privées ont été tenues en France et en Europe (Allemagne. Italie, Luxembourg, Belgique et Pays-Bas t. par Pierre Lamarque et Ernest Denis. Un tract-bulletin d'adhésion diffusé en 1966 et portant pour titre *« Pour une Europe Démocratique et Laïque »*, proclamait :

« Voici douze années que le Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque » poursuit son action afin que l'Europe qui tient ne soit ni celle des Patries, ni celle des Panas, ni celle des technocrates, ni celle des puissances religieuses, mais bien l'Europe démocratique politiquement et économiquement où la neutralité institutionnelle en matière de religion, seule garantie de

la liberté de conscience. permettra à chacun de coopérer, à l'intérieur comme à l'extérieur, avec tous ceux qui pensent et s'efforcent de vivre différemment.

De son unification progressive doit sortir un état d'esprit de solidarité et d'entraide inspiré par la volonté de justice sociale et de défense de la liberté qui ne soit limité par aucune puissance ni sur le plan économique, ni sur le plan international, ni sur le plan spirituel. L'Europe unie a besoin d'aucun « guide » pour se déterminer. Il appartient au parlement des Etats-Unis d'Europe élu au suffrage universel, de fixer les limites de sa compétence et de définir l'ensemble de sa politique diplomatique, économique, sociale et culturelle. En ne garantissant pas institutionnellement la liberté de conscience. elle renoncerait à sa vocation naturelle. C'est dans cette optique que le C.A.E.D.E.L. se montre particulièrement soucieux de défendre et de rétablir en France, les fondements mêmes de la laïcité de l'Etat. d'en vulgariser l'idée parmi les pays du Marché Commun pour que naissent des institutions publiques laïques, source de compréhension et de fraternité entre les hommes. »

Dans son éditorial du centième numéro d'« EUROPE LAÏQUE » du 1^{er} trimestre 1984. Pierre Lamarque soulignait :

« La volonté des fondateurs du C.A.E.D.E.L. et de tous ceux qui les ont rejoint depuis, d'agir pour l'unification de l'Europe. pour des Etats-Unis d'Europe. pour une Europe de progrès social dans la dénueratie. une Europe assurant à sa population le bien-être matériel dans la liberté. Ils entendaient aussi que cette Europe soit dégagée de toutes les ségrégations et en particulier des ségrégations religieuses maintenues par des institutions publiques héritées du passé. Et c'est pourquoi ils ont inscrit le mot « laïque » dans le titre de leur association. Pour eux la laïcité des institutions publiques est la seule garantie efficace de la liberté de conscience et une condition fondamentale de la fraternité entre les hommes. »

Le 16 novembre 1991. un colloque co-présidé (pour la dernière fois) par Pierre Lamarque et Ernest Denis réunira plus d'une centaine de participants à Tantes et fut suivi d'un banquet républicain.

En 1994, le quarantième anniversaire du C.A.E.D.E.L. fut célébré, sous la présidence de notre nouveau Président Etienne Pion. par un colloque et un banquet républicain et l'éditorial du numéro 140 d'« Europe et Laïcité » de février-mars-avril 1994 souligne l'importance du combat mené par notre organisation et annonce le lancement par le C.A.E.D.E.L. de la Charte européenne de la Laïcité.

Aujourd'hui, les raisons qui ont présidé à la création du C.A.E.D.E.L. sont toujours d'actualité.

Joël DENIS, vice-président

Quelques mots sur notre site : <http://www.europe-et-laicite.org>

Le site du CAEDEI: MEL est à la fois notre vitrine, notre puissant moyen de communication et notre mémoire tout au moins depuis sa création en 1996. Il s'y trouve en permanence. et en accès direct, un grand nombre d'informations de base: textes fondateurs, textes principaux extraits des numéros anciens du présent bulletin trimestriel, archives de documents électroniques. liens directs avec un grand nombre d'organismes aux objectifs proches des nôtres (ainsi qu'avec leurs publications sur le Net). On y trouve en outre un moteur interne de recherche textuelle.

Ces informations rémanentes sont complétées par des textes en rapport avec l'actualité immédiate. ainsi que par notre organe de diffusion *« La Lettre électronique »*: qui est par ailleurs adressée gratuitement sous forme d'un e-mail à tous les internautes qui en ont fait la demande. L'édification et l'entretien de ce site représentent un travail considérable, dû à notre ami Bruno Courcelle, que nous remercions ici publiquement. Mais Bruno, appelé à des activités trop prenantes, a demandé à être déchargé de cette responsabilité. C'est Frédéric Caby qui, avec ses connaissances techniques, a accepté de prendre le relais en s'efforçant d'assurer l'entretien du site. Merci à lui de faire ce travail militant.

Rappelons par ailleurs que le monde du Web est loin d'être pacifique: notre site doit se protéger non seulement contre la diffusion de virus et autres « logiciels espions ». mais aussi contre de multiples attaques clairement ciblées: offres d'ennemis masqués en faux amis, messages orduriers, messages infectés issus d'identités usurpées.

Le Conseil d'administration

NON ! mais après, QUELLE EUROPE ?

Depuis que l'idée européenne a pris corps et au fil des bricolages institutionnels qu'elle a générés dans les chancelleries, certaines certitudes ont pris un caractère réellement dogmatique, c'est à (lire indiscutable). H n'est peut-être pas inutile d'y réfléchir avec un esprit de libre examen : Voici quelques réflexions auxquelles nous sommes et restons confrontés :

1 - Pour éviter le renouvellement de guerres infra-européennes fratricides et historiquement destructrices, on cherche à instituer une COMMISSION POLITIQUE EUROPEENNE.

Soif, niais sur quelles bases

D'accords partiels en éléments de traités, on en est arrivé à une amorce de CONSTITUTION. sans qu'un choix préalable et clair soit démocratiquement intervenu sur la question de savoir :

- s'il est ou non réaliste d'insérer une structure politique européenne globale, dotée de pouvoirs fédéraux annihilant les spécificités nationales.
- ou s'il serait plus efficace d'organiser une communauté inter-états réaliste, fondée sur quelques grands principes acceptés de tous. Une entité solidaire respectant certains particularismes nationaux et de réelles autonomies, et ouverte sur des coopérations renforcées dans les domaines qui s'y prêtent.
- **QUELLE DOSE DE SUPRA-NATIONALITE ACCEPTONS-NOUS ? . .**

Cette question de fond n'a jamais été proposée au libre choix préalable de chaque peuple concerné.

Au lieu de cela des (constitutionnalisés) professionnels agissant sans mandat populaire explicite, ont élaboré un projet compliqué soumis, en fin de parcours, à un choix global, sans éclaircissement informatif préalable : c'est OUI ou NON pour l'intégralité du projet. Est-ce raisonnable ?

2 - Si le NON l'emporte, (compte tenu des multiples incompréhensions et dangers suscités par le projet), qu'arrivera-t-il ?

On en reviendrait à la situation actuelle, dans sa forme temporairement mise en pratique. La dernière étape en est le « traité de Nice » dont ceux qui l'ont signé et approuvé nous (lisent le plus grand mal...

Pourquoi alors l'avoir élaboré ? Comment leur faire confiance pour l'acte final constitutionnellement ficelé qu'ils nous proposent aujourd'hui ? En outre, le traité est applicable jusqu'en 2009 ce qui laisse le temps de modifier l'ensemble du projet constitutionnel...

Soyons sérieux: l'énorme avantage d'un coup de frein donné en 2005 à la phase finale du traité constitutionnel, serait que la situation resterait ouverte à de possibles aménagements, réformes et remises en cause, alors que la constitution, telle qu'on nous la propose est INAMÉLIORABLE en raison de ses propres disposi-

tions qui en interdisent la possibilité.

3 - Quelle Europe peut **prendre corps** si le projet actuel est récusé ?

L'engagement militant des citoyens attachés à la démocratie, à la laïcité, à l'indépendance européenne et au progrès social devra exiger:

- que le projet d'organisation intra-européenne ne se fonde plus sur le dogmatisme économique ultra-libéral (c'est à dire le néocapitaliste) sous couleur «d'économie de miché, libre a non faussée»)
- que les décisions concernant les choix de politique économique commune, de relations extérieures, de défense et de sécurité soient prises dans le cadre de coopérations renforcées et de partenariats évolutifs, sans jamais accepter la domination ni leur contrôle par des forces hégémoniques extérieures, notamment transatlantiques «MAN»
- que les droits économiques et sociaux individuels et collectifs soient garantis clairement par des formulations explicites sur le droit au

travail, et fondés sur une législation commune, garantissant la solidarité des travailleurs

- qu'en ce qui concerne la mécanique institutionnelle européenne proposée, le Parlement européen soit doté de l'initiative des lois et pas seulement d'un simple pouvoir de contrôle a posteriori.

- qu'en ce qui concerne les problèmes monétaires et financiers, la Banque Centrale Européenne soit soumise aux décisions politiques des organismes élus, au lieu d'être un pouvoir indépendant promulguant des décisions souveraines, incontrôlées et incontrôtables en l'état actuel des choses

- que les valeurs constitutives de la Laïcité institutionnelle soient respectées à tous les niveaux de la vie politique européenne, sans jamais être édulcorées par des influences cléricales ou communitaristes

- que les limites géographiques de l'entité européenne envisagée reposent sur la commune acceptation par les états-membres, des principes ci-dessus énoncés et sur des possibilités réelles de coopération entre états-membres.

Ces conditions sont indispensables pour rendre possible l'élaboration d'une réelle communauté européenne progressive et solidaire. Or tous les états européens ne sont pas à ce jour, en situation d'y participer.

Ces quelques axes de réflexions esquissent à grands traits les modifications et réformes indispensables pour qu'une édification institutionnelle européenne rende acceptable un projet constitutionnel européen.

Partant des projets de traités européens qu'il faudra modifier. de nouvelles modalités de coopération sont possibles Notre militantisme pour une vraie démocratie laïque européenne y trouvera sa durable vocation.

Claude REYTESO, Étienne PION. Yves PRAS

Quelle dose de supra-nationalité acceptons-nous ?...

Cette question de fond n'a jamais été proposée au libre choix préalable de chaque peuple concerné.

Que les valeurs (constitutives de la laïcité institutionnelle soient respectées à tous les niveaux de la vie politique européenne, sans jamais être édulcorées par des influences cléricales/communitaristes

ATTAC DIT NON AU TRAITÉ... et elle n'est pas la seule

Lors de notre assemblée générale du 20.11.2004, le s'est positionné clairement sur ce sujet (voir le document page 51.

7but aussi clairement, d'autres associations se sont positionnées dont ATTAC-Franc. Son assemblée générale des il et 12 décembre 2004 rn témoigne (1). Pour la première fois celle association va donner une consigne de vote : NON à la constitution er nous nous en félicitons.

La lecture du communiqué du conseil d'administration d' A77AC du 24 am-il 2104 préfigure cette décision :

«...Joao Manuel Ra osso, Président de la Commission Européenne. a fait de la propagande en faveur du t'aité une des premières priorités de la dite C?mmission. La première vice-présidente, Madame Margot Waallstrom, est explicitement chargée de la st'atégie de communication es. On peut donc s'attendre, très gros budgets à l'appui, à un nana-(litage) » publicitaire unilatéral en limeur du t'aité, n'ayant rien à envier aux campagnes de promotion des grandes ma'ques.

A cette offensive médiatique annoncée, ATTAC répondra par l'examen méticuleux des textes, et surtout de ceux que ton veut t'avestir ou occulter: et cela à l'occasion de centaines (le rencontres débats dans tous le pats f...l à l'issue de ces débats, tous les adhérents seront conviés à se prononcer sur la position que prendra ATTAC sur le référendum de ratification et sur son engagement dans la campagne. Les résultats de celle consultation seront rendus publics et débattus lors de l'assemblée générale de l'association des 11 et 12 décembre 204. »

A cette consultation, les altemmmmdialistes ont largement dit non (84 %) à la Constitution européenne lors de leur assemblée générale. De plus ils souhaitent que leur mouvement donne une indication de vote en ce sens à 72 %. A noter qu'ils n'ont été que 43 % (sur quelque 30.000 adhérents revendiqués) à se prononcer.

ATTAC est une organisation originale qui comprend à la fois des membres fondateurs, dont la plupart sont des organisations et des adhérents d'hects par dizaines de milliers dont une partie est organisée dans des comités locaux (environ 220 répartis sur le territoire national).

A77AC a essaimé dans une cinquantaine de pays du mcntde. Des rencontres régulières, notamment avec plusieurs ATTAC d'Europe, ont permis de consolider des liens dans une perspective d'actions communes futures. Les universités 2004,

en Arles, ont permis ainsi de faire millet des jumelages entre certains comités locaux fanerais et belges, allemands, italiens. hecembourgeois, espagnols. suisses.

Si le conteur général en France et en Europe ne po'te personne (} l'optimisme. ces rapprochements. ces rencontres confirment le militantisme potentiellement (})vinant. Il est intéressant de noter!: tonjow's au niveau des associations et toujours en dehors des partis. les manifestations qu'elles entendent conduire sur le thème: combattre l'inspiration néolibérale de la construction européenne. Pour ATTAC ce thème devient une priorité stratégique. à plus forte raison depuis que l'avancement de la date clic référendum) sur le traité constitutionnel a été évoqué. Le lancement d sure journée taxe iabbe en 200 a été prévue. Rappelons à cet effet les surprenantes dispositions de l'article 111.156 du traité constitutionnel qui en confirment, si besoin était, les raisons: « les restrictions tant aux mouvements de capi-

taux, qu'aux paiements entre les Rats membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites ».

Cet article. à tai seul et dans te domaine particulier va à l'encontre de toute réflexion débouchaiu sur une fiscalité européenne, voire internationale. dont A1'IAC s'est faite le défenseur En matière de laïcité, d'autres associations. dont la nôtre, entendent également se faire entendre. Il est prévu, à l'initiative de la Nario-no! Secnlar Society' (Rovauone-Unir et la Fédération Nationale de la Libre Pensée une mmnifestvation te dinanrcbe .3 avril 2005 à Itreoelles contre la constitution eu'opéenne et plus particulièrement l'article 1.52. Celui-ci vise à réal-

firmier le pouvoir des Eglises dans les institutions de l'Union européenne en violation de l'engagement de l'Union sur le respect de la liberté de conscience.

Note mouvement s'est exprimé clairement lors de son assemblée générale en se positionnant aux seuls points de rue de la laïcité en Europe et de la pratique démocratique des institutions, ce qui n'exclut nullement la prise en compte des analyses des autres mouvements, bien au contraire, celles-ci confortent notre positionnement et enrichissent le débat qui ne manquera pas de s'instaurer à tous les niveaux de la société et dans lequel chacun de nous se doit de jouer un rôle actif.

Claude BE/7E'10

1) Cet amide reprend. en parie. des tettes dit)usés lors de l'assemblée générale d'AITAC des 11 et 12 décembre 21104.

PRISE DE POSITION DU COMITÉ LAÏCITÉ-RÉPUBLIQUE (Extrait) NON au projet de traité constitutionnel européen

«Le Comité Laïcité République rejette avec fermeté le Traité constitutionnel. (...)

Ce « NON » n'est pas le résultat d'une vision passéiste ou réactionnaire, mais au contraire l'affirmation de principes de progrès.

Les atteintes à la Laïcité. figurant dans le préambule. dans les articles 1-52 et 2-70 du Traité sont en totale contradiction avec le principe de séparation des églises et de

l'Etat, tel qu'il est inscrit dans la loi de 1905: « la République ne reconnaît ni ne finance aucun culte ». L'accepter, c'est accepter l'alignement de la République sur un système concordataire.

Il est hypocrite de déclarer que ce Traité est neutre, quand la politique échappe aux Etats-Nations ou quand la politique économique et sociale est dictée par la libre concurrence. ou encore quand les instances de décision ne sont pas soumises au contrôle démocratique.

OPINIONS, CONFRONTATIONS

Il est faux de déclarer que le Traité constitutionnel est une constitution quand on mesure combien son mode d'élaboration et son mode d'adoption sont contraires aux principes élémentaires.

Une véritable Europe doit être une Europe dont les peuples seraient les acteurs d'un authentique processus constituant, qui permettrait de décider vraiment des choix politiques et de contrôler leur mise en œuvre. L'interprétation juridique conte l'interprétation politique de ce Traité constitutionnel montrent qu'en réalité, les principes d'égalité, la souveraineté populaire et la laïcité sont bafoués et menacés.

Les peuples sont, en réalité, oubliés. Les citoyens ne bénéficient pas de l'égalité des droits.

Sans droits sociaux, il ne peut y avoir de citoyenneté. Sans droits politiques il n'y a plus de souveraineté populaire.

Il est temps que la Laïcité redevienne le fer de lance du combat républicain, il est temps que les laïques arrêtent leurs compromissions et leurs renoncements, et mesurent la menace que ce projet de Traité européen fait courir à la laïcité et à la Liberté.»

Le Bureau National Paris, le 13 décembre 2004

On nous écrit...

De Jacqueline GAUCHET - 45430 (extraits)

Votre dernier bulletin nie fait grand plaisir. C'est un grand réconfort de voir que d'autres pensent et écrivent ce que je pense moi-même. Cela d'autant plus que le contexte actuel est de plus en plus inquiétant.

En effet, ce que l'on pressentait depuis de nombreuses années déjà -- c'est-à-dire la perte des convictions laïques. ou dont au moins leur dérive – s'accentue sans équivoque. Ce qui n'osait s'affirmer, s'affirme maintenant sans retenue. On assiste à un double discours, d'une part des prises de positions fortes pour le maintien de la laïcité, venant, bizarrement, de politiques dont ce n'était pas le credo auparavant. Ceci dans doute dit à l'offensive de l'islam.

La gauche qui traditionnellement. devrait être le plus ardent défenseur brille par son silence.

D'autre part, on entend de plus en plus la remise en cause de la loi de 1905. Avec à sa tête Sarkozy qui dans un livre récent montre clairement qu'il veut re-cléricaliser la France.

Sous le prétexte fallacieux de contrôler l'islam il veut assurer le financement de la construction de mosquées avec les deniers de l'état. On sait bien que si cela se produisait on ne saurait avoir la maîtrise de ce qui se dirait dans ces mosquées.

De plus, il ne fait pas être grand clerc pour voir ce qui se profilerait à l'horizon. Les protestations que ce financement au profit de l'islam ne manqueraient pas de susciter nous feraient glisser tout benoîtement vers le financement de tous les cultes. En somme le régime clérical de l'Alsace-

Lorraine serait appliqué dans toute la France. Nous basculerions vers une société de type américain. C'est-à-dire une société ou tout passe par le religieux en écrasant au passage tous les libres-penseurs;

Je suis absolument scandalisée de voir que ceux-ci ne sont que très peu mentionnés dans tous les débats. On a l'impression, à en croire les médias, que tous les Français sont confits en religion. il n'en est pourtant rien. Bon nombre de Français ont un rapport lointain avec la religion.

C.)

L'exemple américain devrait pourtant bien nous inquiéter. On continue à parler des Etats-Unis comme d'un pays symbole de liberté. On voit même des reportages où l'on nous montre combien il fait bon y vivre toutes les religions.... on glisse. on esquivé le fait que les libres-penseurs y sont là-bas fort mal vus et que leur position, quand elle ose s'affirmer. est loin d'être confortable. Va-t-on se laisser dériver et enfermer dans ce modèle de société ?

La vraie liberté n'est-elle pas autre que celle de faire du business, de porter des armes, mais plutôt celle de croire ou ne pas croire. C'est cette liberté qui pour moi est fondamentale. vitale même.

G.)

Je crois que si nous parvenons à sauver la loi de 1905, à démontrer son efficacité, sa nécessité qui s'impose plus que jamais dans le contexte actuel, nous aurons déjà remporté une belle victoire.

J. G.

De Robert F, ... - (Aix-en-Provence)

Par contre, je voterai OUI au referendum pour la Constitution européenne. Ma conviction repose sur de nombreux arguments dont vous coudre; bien m'épargner l'épithète et ne retenir que rehd qui me paraît le plus important.

*Mon grand-père a fait la guerre de 1870. Mon père celle * 14-18, moi celle de 39-45. Quand l'Europe avance, même imparfaite, c'est la guerre qui recule. Je veux bâtir une Europe Mique el pacifiste. »*

Nous connaissons bien notre correspondant d'Aix-en-Provence qui nous a maintes fois donné des preuves concrètes d'attachement à nos idées communes. Notre objectif est le même. Et pourtant nous nous positionnons différemment sur le projet giscardien qui tourne le dos aux coopérations renforcées (notamment franco-allemande) que la constitution rend quasi-impossibles, et sans lesquelles il n'est pas d'avenir commun Les faits le montrent c'est le rapprochement franco-allemand qui a rendu possibles les premiers

accords infra-européens, et non l'inverse : de multiples réalisations où nos deux pays sont associés en témoignent: la CECA. Airbus industrie, les lancements de satellites, etc... sont autant de succès dans lesquels les institutions européennes en gestation ne sont pour rien. En outre, ce n'est pas par hasard que les convergences franco-allemandes se sont manifestées dans l'affaire irakienne, pour nous préserver en commun d'une guerre injustifiée et sans issue positive. Dans le cadre constitutionnel proposé, l'OTAN nous aurait embarqués dans la même galère...

Quant à la défense et la promotion de la Laïcité, maints articles de la Constitution montrent à quel point ce projet les menace...

Quelle que soit l'issue des consultations populaires engagées, sur l'essentiel nous nous retrouverons sur le même chantier militant.

UN COLLOQUE LAÏQUE INTERNATIONAL

ROLE ET INFLUENCE DES RELIGIONS DANS LE DOMAINE SOCIAL

C'est sur ce thème que s'est tenu le colloque social organisé par la Libre Pensée sous l'égide de l'I11EU (International Humanist and Ethical Union) à Paris.

Des militants ouvriers, des universitaires, philosophes et historiens, un cinéaste, ont pu librement exprimer leur point de vue. Les sept intervenants, qui se sont succédé à la tribune, ont traité les divers aspects du rôle et de l'influence des religions et des religions dans le domaine social et par delà le monde. Pour sa part, Christian Eyschin, secrétaire général de la Libre Pensée, a considéré l'église catholique en Europe occidentale, tandis que Olivier Fraysse, professeur à l'université de Paris-Sorbonne, s'est intéressé à la droite religieuse américaine. Dans un autre domaine, mais tout aussi religieux, Jean-Jacques Marie, historien, spécialiste de la Russie nous a parlé de la facilité avec laquelle l'église orthodoxe russe s'est adaptée aux différents régimes politiques qui se sont succédé. Michèle Vianes, auteur du livre « *Un voile sur la République* », a dénoncé, pour sa part, l'influence de certains imams qui, en France, et au nom de la religion islamique, édictent des

Mus (règlements *religieux*) qui, entre autres, interdisent aux femmes de travailler et aux fillettes d'aller à l'école.



Un ministre de l'Éducation nationale sous bonne garde! (un sabin - un archevêque + le représentant du culte musulman).

La confrontation des idées s'est poursuivie avec Hahn Cogenenii, directeur exécutif de l'I11EU, qui a rapporté comment dans son pays, l'Inde, le code *religieux* établit que « les t-actes sOCialeç sont nées de Dieu avec toutes les conséquences que cela comportent.

Autres pays, autres intervenants: Eyal Siva!, cinéaste, a expliqué en quoi le conflit israélo-palestinien est en fait, selon lui, celui des religions contre le droit. Quant à Guy flaaerscher, directeur du centre de philosophie du droit de l'Université libre de Bruxelles il nous a entretenus du danger « du

fascisme vert que représente l'islam opposant déclaré à la laïcité, adversaire à ne pas négliger.

La réussite de ce colloque a tenu autant à la qualité des intervenants et des sujets traités qu'au dialogue qui s'est instauré ensuite avec les près de 200 participants.

Claude BE'fETO

LU DANS LA PRESSE

UN ARTICLE DU «MONDE» CONFIRME L'ATTACHEMENT DE R. DEBRAY À L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX

Régis Debray démissionne de la présidence de l'Institut des religions

Le philosophe Régis Debray a démissionné de la présidence de l'Institut européen des sciences en religion (ILSR). cirai en juin 20(13 par le ministère de l'Education nationale à la suite de son rapport sur l'enseignement du fait religieux. révèle *La Croix*. Dans un courrier M. Debray déplore le manque de .. *volonté nationale d'impulser cet enseignement d'ordre historique et philosophique* .. confirmé par l'absence, dans le rapport Thélot – document qu'il juge « *réf'ograde* » -. de la moindre *allusion* » au sujet.

N.D.L.R.: Les positions de M. Debray ont toujours été ambiguës dans le domaine de la laïcité au sein de l'enseignement public. Ignore-t-il que celui-ci n'a jamais fait l'impasse sur l'information sur les **aspects** religieux des grands faits historiques ?

Ne pas confondre, Monsieur le Philosophe, avec l'enseignement des religions...

EXTRAIT DE «LA RAISON», mensuel de La Libre Pensée

« La conférence intergouvernementale a adopté un projet de constitution qui maintient l'article 1-52 visant à garantir les privilèges exorbitants des religions et à réaffirmer le pouvoir des Eglises dans les institutions européennes. en violation de l'engagement de l'Union sur le respect de la liberté de conscience. Un délai maximum de 2 ans est prévu pour la ratification de ce projet dans tous les pays membres de l'Union.

Si une telle disposition était adoptée, aucun peuple, aucune nation, aucun état en Europe ne pourraient jamais remettre en cause avec succès les religions d'Etat, les con-

cordais, les délits de blasphème et les impôts d'Eglise tels qu'ils existent dans un grand nombre de pays membres ou qui sont proposés dans l'avenir.

(...) C'est pourquoi la Libre Pensée et la National Secular Society (I.H.E.U.) appellent aujourd'hui à intensifier et coordonner la résistance en s'appuyant sur le succès du rassemblement (inter-associatif NDLR) prévu

à BRUXELLES le DIMANCHE 3 AVRIL 2005 à 12 heures
Contre le contenu du projet de traité **constitutionnel**

N.D.L.R.: Renseignements L. P. 01 46 34 21 50

LAÏCITÉ ET CLÉRICALISMES EN EUROPE

ITALIE

Un candidat à la Commission européenne, l'Italien Rocco Buttiglione, a donc été « recalé. » Il est vrai qu'il avait eu quelques paroles « malheureuses ». Il affirmait par exemple qu'il était libre de penser que l'homosexualité était un « péché »

Lié au cardinal Giuseppe Siri, il partageait avec lui cette conviction atroce: le sida est un châtement de Dieu, et il ne finit donc pas soigner les malades.

Dès 1984, il avait rédigé un gros livre consacré à la pensée de Karol Wojtyła. Conseiller officiel et officieux du Vatican. il aurait tenté d'infléchir la ligne jugée trop libérale de plusieurs encycliques.

Dans le même temps, il se fait élire député de la démocratie chrétienne.

En 2001, il entre au gouvernement Berlusconi en qualité de ministre des Affaires Européennes. Là, il se permet de formuler le souhait d'ouvrir, en dehors de l'Europe. un camp de concentration pour les migrants clandestins.

Il s'est également opposé au mandat international pour couvrir les affaires de son ami Berlusconi...

Que le Parlement européen dans cette première. demande à la Commission de revoir sa copie, voilà qui est bon pour la Démocratie...

PORTUGAL

Notre ami Luis Mateus. Président de l'association *República e LoWitkuk*. nous a fait parvenir le texte d'une véhémence protestation qu'il a élevé au nom (le l'association. En effet. la Sociedade Biblica de Portugal a inauguré l'installation d'une Bible manuscrite dans ses locaux. C'est son droit. Mais étaient présents M. Jorge Sampaio. Prési-

dent de la République ainsi que le Président de l'Assemblée Nationale et celui du Tribunal Constitutionnel.

Luis Mateus a également condamné l'initiative de la Sociedade Biblica qui a convié des élèves (les écoles primaires et secondaires à venir copier. à la main, les versets de ce livre.

PAYS-BAS - Affaire Van Gogh

La presse française ne s'est pas éternisée sur l'assassinat du cinéaste l'héolo Van Gogh aux Pays Bas.

Au nom certainement de la fameuse « tolérance » hollandaise, ce cinéaste mettait en scène (dans un téléfilm diffusé en août dernier) des images assez violentes : une femme au visage dissimulé sous un voile noir, le corps nu sous un voile transparent. couverte d'ecchymoses et de tatouages de

versets du Coran. Erotisme, violence, blasphème...

Le juge d'instruction dit être sur la piste de terroristes islamistes.

Cet assassinat montre bien les limites d'une société qui accepte tous les laxismes en refusant la laïcité. La fameuse « tolérance » hollandaise est en échec.

Yves PRAS

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL SERMONE L'ÉGLISE

Le gouvernement espagnol entend ne pas se laisser dicter ses décisions par l'Eglise et a réagi avec fermeté aux injonctions de celle-ci. Il l'a exhortée à cesser de recourir à « l'insulte et à la calomnie » pour contrer ses projets sur la réforme du divorce, les cours de religion à l'école et le mariage des homosexuels. Revenant sur la décision du gouvernement Aznar d'imposer (les cours de religion catholique obligatoires pour le passage en classe supérieure, l'Espagne rend désormais ces cours facultatifs au même titre que les cours d'instruction civique. Toutefois, il n'est pas prévu de

modifier les règles de financement de l'enseignement catholique par l'Etat. Le chantage exercé par l'Eglise en promettant son soutien électoral contre un abandon des réformes est une ultime tentative d'aller contre le cours d'une histoire qui se désintéresse de plus en plus des religions. Contre la laïcisation de la société espagnole, l'Eglise ne peut que se plaindre. gémir et regretter les temps anciens (pas si anciens en fait). où sa poigne s'appliquait à toute la péninsule.

Jocelyn BÉZECOURT

Un point de vue (belge) sur deux conceptions de la laïcité

LAÏCITÉ : UTOPIE ET NÉCESSITÉ

:Vos amis du C.A.L. (Comité d'Action Lague) belge noirs cmt autorisés d reproduire fe.etrtd ci-dessous d 'un article paru dans leur revue «Espaces de libertés». Qu'ils en soient remerciés. Dans un numéro ubérieuu la confrontation se poursuivra.

On oppose très souvent (et souvent à tort) un modèle de «laïcité à la française» au modèle de «laïcité à la belge». Il y a en effet d'importantes différences qui tiennent aux histoires différentes des deux pays, au contexte constitutionnel, aux traditions et bien entendu aux rapports de force.

En France, la loi de 1905 instituant une séparation (relative) *entre les Eglises et l'Etat*, et surtout *l'inscription* du principe de laïcité à l'article 1^{er} de la Constitution, confèrent une légitimité et un enracinement bien plus fort au principe de laïcité que dans tout autre pays et notamment en Belgique. La Belgique au contraire a acquis bien plus lentement une laïcité des institutions publiques (encore imparfaite, convenons-en) qui a en grande partie mis fin à la «colonisation intérieure» d'une Église catholique longtemps omnipotente et progressivement marginalisée ces cinquante dernières années.

En France comme en Belgique, la laïcité philosophique a droit de cité. théoriquement du moins. La construction d'un espace public impartial (la laïcité institutionnelle) n'aurait aucun sens si, à l'intérieur de cet espace public. il n'y avait de place que pour l'expression de points de vue religieux... Partout, des agnostiques, des athées (de plus en plus nombreux d'ailleurs) se forgent une conception de vie. une morale. une éthique sur les valeurs positives de libre examen, d'émancipation. de citoyenneté et de justice, libérées de références surnaturelles et religieuses.

Mais il est vrai qu'en France la «reconnaissance» de la communauté philosophique non confessionnelle se heurte à un double obstacle. D'abord la grande division de cette communauté qui n'a pas pu, jusqu'à présent, se doter d'organes fédérateurs. Ensuite. la fiction instituée par l'article 2 de la loi française de 1905, «La République ne reconnaît. ne subventionne aucun culte» constitue un obstacle majeur à une «reconnaissance» légale d'une communauté non confessionnelle... alors que les communautés culturelles ne sont théoriquement pas reconnues. Théoriquement en effet, puisqu'en pratique (et d'ailleurs conformément aux développements des 44 articles de la loi du 9 décembre 1905, dont près de 40 articles exposent les exceptions au principe général de l'article 2) la République française, sans reconnaître en droit les cultes, les reconnaît en fait. C'est ainsi que. les édifices servant à l'exercice

public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant. sont laissés gratuitement à la disposition des organisations religieuses tandis que les pouvoirs publics en assument toutes les charges (article 13 de la loi). Il en est de même (article 14 de la loi de 1905) en ce qui concerne les archevêchés. évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante. Par ailleurs la loi de 1905 n'abrogeait pas les législations sur les différentes aumôneries (militaires, pénitentiaires et dans les internats scolaires).

Bref, si la loi française de 1905 a bien abrogé le Concordat qui associait la France à l'Église catholique depuis Napoléon et si cette loi a mis fin à la rémunération des évêques, des curés, des pasteurs et des rabbins (sauf en Alsace et en Lorraine), elle a maintenu de fait une reconnaissance du fait religieux et même d'un certain nombre d'avantages pécuniaires considérables tels l'entretien de tout le parc immobilier affecté aux divers cultes et la prise en charge par l'Etat des traitements des aumôniers dans les armées, les prisons et les internats. Paradoxalement. cette loi qui a organisé la pérennité des aumôneries catholiques. protestantes et israélites et. par extension au nom du principe de non-discrimination, celle des aumôneries musulmanes dans les prisons et les armées. semble faire obstacle à ce que. par identité de motifs. soit prise en charge, en France, une assistance morale fondée sur le libre examen pour les athées et agnostiques qui le demanderaient. Curieux paradoxe.

En Belgique. la laïcisation de l'État (entendez les réformes pour instituer une impartialité confessionnelle dans l'État) fut. au contraire de la France, une longue marche. encore inachevée. constituée d'avancées successives à petits pas mais sans grande réforme spectaculaire. Par ailleurs, la reconnaissance de la laïcité philosophique (entendez la prise en compte d'une communauté philosophique non confessionnelle. d'agnostiques et d'athées attachés à une conception de vie. à une morale et à une éthique débarrassées de références surnaturelles ou religieuses). a pu logiquement s'inscrire dans le cadre de la reconnaissance des autres communautés (confessionnelles celles-là), encore que cette logique ait mis bien longtemps à se faire admettre.

Philippe GROLET
W. > e

N.D.L.R.: La thèse de Benoît Mély est enfin éditée : « De la *séparation des églises* et de l'école. *Mise en perspective historique. Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie* ». Nous en donnons un compte rendu détaillé dans notre prochain numéro, en attirant d'ores et déjà l'attention de nos adhérents et lecteurs sur cet ouvrage qui est un bel instrument de lutte pour la Laïcité en Europe.

Yves PRAS